

BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ : PRÉSENCE MAIS EXIGENCE



scsi-pn.fr

janvier 2021



Les constats effectués par G rald Darmanin le 30 novembre 2020   l'Assemblée nationale correspondent pour beaucoup   des revendications de longue date du SCSi. Ils appellent d sormais des r ponses concr tes. Le poids de la technostucture du minist re de l'Int rieur a trop longtemps retard  les  volutions n cessaires et l'impulsion des autorit s sera indispensable pour d passer les conservatismes. L'attente des policiers est aussi forte que leur scepticisme quant aux r sultats concrets du « Beauvau de la s curit  », souvent per u comme une nouvelle grand-messe politico-m diatique. C'est donc dans un  tat d'esprit constructif mais exigeant que notre organisation portera la voix des officiers et commissaires dans les d bats.

DES R FORMES STRUCTURELLES AMBITIEUSES S'IMPOSENT

Nous avons fait part au ministre en d cembre 2020 des priorit s du SCSi :

- Unification de l'encadrement sup rieur de la police nationale par le rapprochement des officiers et des commissaires
- Cr ation d'une v ritable Acad mie de police assurant sur un m me site la formation des cadres (initiale et continue) et associant l'ensemble des corps
- Cr ation de deux r serves, op rationnelle et citoyenne, pour la police
- Articulation op rationnelle PN/GN et parit  entre les deux forces
- Am lioration du recrutement et de l'attractivit  des m tiers de la s curit  int rieure
- Revalorisation de la fili re judiciaire, simplification de la proc dure et effectivit  de la r ponse p nale
- R flexion sur l'attractivit  g ographique et fonctionnelle des postes (fid lisation, secteur difficile...)
- Respect du protocole de 2016 : protection sociale compl mentaire, gratuit  des transports, am lioration de la protection fonctionnelle



LES CADRES DE LA POLICE NE DOIVENT PAS  TRE LES OUBLI S !

Les officiers sont pour le moment rest s   l' cart des mesures cat gorielles d cid es depuis le d but du quinquennat. Ils attendent une v ritable reconnaissance, y compris financi re, de leur investissement. Cela passe notamment par la revalorisation de l'IRP de base des capitaines et commandants, l'augmentation du nombre d'IRP chef de service et poste difficile ainsi que l'alignement de la dur e des  chelons sur celle des commissaires de police et officiers de gendarmerie. L'anciennet  statutaire minimale pour postuler   l'avancement au grade de commandant doit aussi  tre enfin abaiss e   8 ans au lieu de 12 actuellement.